



Condition féminine
Canada

Status of Women
Canada



Vérifiez vos connaissances
sur l'ACS.

Canada

Vérifiez vos connaissances!

1. **L'ACS manque d'objectivité par rapport aux hommes.**

Vrai

Faux

2. **L'ACS défend les intérêts des femmes.**

Vrai

Faux

3. **Nous n'avons pas besoin de l'ACS, puisque les femmes et les hommes sont déjà égaux.**

Vrai

Faux

4. **Élaborer des politiques également applicables aux femmes et aux hommes est satisfaisant, car nous traitons ainsi toutes les personnes de la même façon. Donc, nous n'avons pas à faire d'ACS.**

Vrai

Faux

5. **L'ACS vise seulement les politiques axées sur les femmes ou les questions qui touchent les femmes.**

Vrai

Faux

6. **L'ACS peut être utilisée dans tous les domaines.**

Vrai

Faux



Faits

1. L'ACS manque d'objectivité par rapport aux hommes. Faux.

L'ACS consiste à analyser pleinement l'incidence des politiques sur tout le monde, et ne favorise pas plus les femmes que les hommes. L'ACS examine les données socioéconomiques au sujet des femmes et des hommes afin de s'assurer d'obtenir des comparaisons et des conclusions valables. Des conclusions précises ne peuvent être tirées en vase clos et doivent tenir compte de tous les segments de la société. Une ACS complète pourrait indiquer qu'une femme ou un homme ou les deux à la fois seront touchés négativement par une politique ou un programme. Par exemple, une ACS à propos des sans-abri pourrait cerner le fait que les hommes constituent la majorité des sans-abri et, bien que les femmes représentent une plus petite portion de ce groupe, les causes diffèrent. Ainsi, différentes solutions sont requises. (L'itinérance chez les hommes est souvent causée par la maladie mentale ou la toxicomanie alors que les femmes font souvent face à l'itinérance à la suite de la violence dont elles ont été victimes).

2. L'ACS défend les intérêts des femmes. Faux.

L'ACS ne défend pas les intérêts des femmes et ne prône pas la promotion ou l'acceptation, sans réserve, d'un point de vue donné. L'ACS est un outil analytique, un aspect important d'une analyse socioéconomique complète des politiques gouvernementales. L'ACS tient compte des écarts sociaux et économiques entre les sexes à toutes les étapes de l'élaboration de politiques afin de s'assurer que les répercussions distinctes et éventuelles peuvent être découvertes. De plus, elle voit à ce que les politiques actuelles et proposées produisent les résultats escomptés et soient équitables pour les deux sexes.

Les relations entre les sexes sont l'élément central de l'ACS. L'ACS vise autant les initiatives qui sont axées sur les femmes que les politiques et les programmes visant l'intégration de l'égalité entre les sexes. L'ACS comprend de nombreuses étapes, certaines d'entre elles peuvent être exécutées immédiatement, alors que d'autres requièrent plus de temps pour être mises au point ou complétées.



3. **L'ACS n'est pas nécessaire, puisque les femmes et les hommes sont déjà égaux. Faux.**

Les réalités des hommes et des femmes sont différentes et découlent à la fois de différences biologiques et sociales. La distinction entre les femmes et les hommes dans la société canadienne s'établit sur le plan de leurs rôles, de leur accès aux ressources et aux avantages sociaux ainsi que de leurs responsabilités. Par conséquent, une politique ou un programme qui ne tient pas compte de ces différences pourrait ne pas répondre aux besoins des deux sexes, ni avoir les résultats escomptés.

La ventilation de données socioéconomiques selon le sexe démontre que les hommes disposent, en moyenne, d'un revenu supérieur à celui des femmes et que celles-ci sont désavantagées sur le plan socio-économique en raison des rôles sociaux qu'elles jouent et de la valeur accordée à ceux-ci. Les femmes représentent 51 p.100 de la population, soit 45 p.100 de la population active. Elles gagnent moins que les hommes et accomplissent plus de tâches non rémunérées. Bien que de grands progrès sur le plan de l'égalité économique et sociale aient été réalisés, l'égalité véritable n'a pas encore été atteinte.

4. **Élaborer des politiques également applicables aux femmes et aux hommes est satisfaisant, car nous traitons ainsi toutes les personnes de la même façon. Donc, nous n'avons pas à faire d'ACS. Faux.**

Une approche non sexiste considère que l'incidence de politiques et de programmes est identique ou neutre pour toutes les personnes concernées. Cette approche trouve son fondement dans la théorie selon laquelle toutes les personnes sont déjà égales et qu'il est donc juste de traiter tout le monde de la même façon.

Des politiques également applicables aux femmes et aux hommes ne sont pas suffisantes, car elles ne tiennent pas compte des différences physiques, sociales ou économiques et des réalités propres aux femmes et aux hommes ainsi qu'à des groupes spécifiques tels que les personnes handicapées, les peuples autochtones et les minorités visibles.



Cela peut signifier que traiter toutes les personnes également ne donnera pas des résultats identiques. L'ACS reconnaît que les politiques ne peuvent être séparées de leur contexte social et que les questions sociales font partie intégrante des questions économiques.

Un traitement identique des femmes et des hommes n'assure pas des résultats égaux, car les conditions sociales et économiques des femmes et des hommes ne sont pas les mêmes. Autrement dit, les règles du jeu ne sont pas équitables. L'égalité en tant qu'égalité des résultats reconnaît qu'en raison de conditions de vie ou de discrimination antérieure, il peut être nécessaire de traiter les femmes et les hommes différemment afin d'arriver aux mêmes résultats. Un traitement identique des femmes et des hommes ne contribue pas à obtenir des résultats équivalents et l'égalité des chances n'équivaut pas à des résultats équivalents. Il est nécessaire d'établir des mesures proactives afin de mettre un terme aux préjugés systémiques. Par exemple, si vous voulez que toutes les personnes aient la même chance de se rendre à la ligne d'arrivée, vous devez reconnaître que celles-ci n'ont pas la même ligne de départ.

5. **L'ACS vise seulement les politiques axées sur les femmes ou les questions qui touchent les femmes.** *Faux.*

L'ACS s'applique à toutes les politiques. Puisque l'égalité entre les sexes touche à tous les aspects de nos vies, le besoin d'ACS dépasse les politiques axées précisément sur les femmes. L'ensemble des politiques et des programmes gouvernementaux touche autant les femmes que les hommes. L'ACS vise à reconnaître les différences entre les réalités et les expériences des femmes et des hommes et à admettre que les politiques, les programmes et les lois peuvent les toucher différemment; elle considère que ces différences peuvent être négatives. L'ACS tient compte de la façon dont ces différences négatives peuvent être atténuées pour se répercuter positivement sur les politiques, les programmes et les lois ainsi que sur l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens, plutôt que sur quelques privilégiés.



6. L'ACS peut être utilisée dans tous les domaines.

Vrai.

L'ACS peut être utilisée dans divers domaines notamment dans l'éducation, le transport, l'immigration et la santé. Dans les années 1980, par exemple, la commission de transport d'une grande ville canadienne s'inquiétait de la diminution annuelle du nombre de passagères et de passagers. Après avoir procédé à une enquête, elle a constaté que les femmes représentaient environ 80 p. 100 de sa clientèle. Elle en est venue à la conclusion que, pour augmenter le nombre de passagères et de passagers, elle devait déterminer les principales préoccupations des femmes. Une consultation auprès des femmes a révélé que celles-ci étaient très préoccupées par leur sécurité.

La commission de transport a utilisé les résultats de l'étude pour modifier son fonctionnement et ses politiques. Elle a d'abord procédé à une vérification de sécurité de toutes ses stations de métro. Cette vérification a révélé que la commission devait améliorer l'éclairage dans la plupart des stations de métro. La commission a aussi aménagé sur chaque quai d'embarquement des zones d'attente désignées qui sont surveillées à l'aide de caméras de sécurité par les personnes responsables des billetteries. Ces zones spéciales sont aussi munies d'un système d'interphone qui permet aux passagères et aux passagers de demander de l'aide au besoin. La commission a aussi adopté une politique en vertu de laquelle les femmes peuvent demander à la conductrice ou au conducteur d'autobus de les déposer entre deux arrêts lorsqu'il fait nuit. Les femmes ont alors une distance moins grande à parcourir seules pour se rendre chez elles, ce qui réduit les risques d'agressions sexuelles et physiques. Aucun de ces changements n'aurait été apporté si la commission n'avait pas tenu compte des préoccupations des femmes.

Pour de plus amples renseignements à propos de cette initiative, veuillez communiquer avec la Direction de l'analyse comparative entre les sexes de Condition féminine Canada par téléphone, au (613) 995-7835, ou par courriel à gbad@swc-cfc.gc.ca